



24 rue Coat Ar Gueven
BP 92242
29222 Brest Cédex 2
02.98.33.51.43



ville de
BREST
2 rue Frézier
BP 92206
29222 Brest Cédex 2
02.98.00.84.39

APPROPRIATION SOCIALE DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION :

**LE CENTRE DE RESSOURCES COOPERATIF
DU PAYS DE BREST :
UN OUTIL AU SERVICE DE LA POLITIQUE
D'ACCES PUBLIC A INTERNET ET AU MULTIMEDIA**



Pays Brest



Accès public



Ecrit public



Réseaux

17 septembre 2003

Sommaire

I. LE CENTRE DE RESSOURCES COOPERATIF : PRESENTATION DES CONTENUS DU PROJET	4
II. LES RESSOURCES DU PROJET ET LEURS MOBILISATIONS	9
A. Les dépenses	9
B. Les recettes	10
CONCLUSION	11
ANNEXES :	

- Le budget global du Centre de Ressources par fonction,
- La présentation détaillée des dépenses par nature,
- Le budget détaillé par fonction.
- Les fonctions du Centre de Ressources (issues du dossier initial)

L'appropriation sociale des TIC par le plus grand nombre : Un enjeu global de cohésion sociale et d'attractivité

Depuis 5 ans l'usage des appareils numériques du son, de l'image ou du texte outils du numérique s'est diffusé dans la population (CD, DVD, photo numérique, vidéo, consoles, TV numérique, ordinateur). Les téléphones mobiles sont devenus plus nombreux que les postes fixes. L'usage de l'Internet s'est démocratisé par ses multiples applications dans l'entreprise, les loisirs, les jeux, l'éducation, les services aux habitants...

Malgré une communication médiatique forte, les outils de l'Internet, ne sont aujourd'hui qu'en voie de diffusion avec environ un tiers de la population qui l'utilise régulièrement. Pour quelques années encore, rechercher une information sur le Web, envoyer un mël, créer un site, demandera des habiletés, une pratique du clavier, une lecture des écrans qui relèvent de l'écrit, d'une culture de traitement de l'information inégalement partagée.

Et l'élargissement progressif des utilisateurs génère un sentiment d'exclusion parmi la moitié de la population qui n'a ni accès, ni usage. Nombre de personnes placées à côté de cette évolution sont aussi celles et ceux qui sont moins à l'aise avec l'écrit et l'éducation, ou vivent une situation d'isolement ou de précarité.

Les inégalités d'usages très importantes entre groupes sociaux, les coûts d'accès élevés, l'inégalité des territoires, la situation périphérique de Brest et de la Bretagne, la volonté de développement autour des technologies de l'information, justifient une action spécifique des collectivités territoriales tant en matière d'infrastructures de télécommunication, que de développement des usages et donc des pratiques des populations.

Avec la volonté de limiter cette exclusion, la ville de Brest et la région Bretagne ont choisi dès 1997 de s'impliquer dans des politiques d'appropriation sociale des Technologies d'Information et de Communication par le plus grand nombre.

Brest a ainsi mis en œuvre une politique d'accès public à Internet en même temps qu'elle s'impliquait dans un réseau métropolitain, intégré au réseau de services à haut débit Mégalis initié par la région.

La ville a choisi de privilégier l'accès accompagné de proximité au sein des PAPI : Point d'Accès Public à Internet en équipant les lieux ordinaires d'accueil du public à Brest. Progressivement et à leur demande, bibliothèques, équipements de quartiers et lieux associatifs ont intégré un usage ouvert aux Brestois de ces outils.

Composé de 53 Points d'Accès Public à Internet (PAPI), devenus pour 13 d'entre eux, Espaces Publics Multimédia, le dispositif brestois s'inscrit dans une réelle complémentarité avec le réseau des 29 cybercommunes porté par le Conseil Régional, espaces ouverts sur de larges tranches horaires, intégrant de 6 à 8 micro-ordinateurs et bénéficiant d'un poste d'animateur.

A l'échelle du Pays de Brest, les deux dispositifs assurent un maillage du territoire de l'accès accompagné, largement appuyé sur le dispositif « emplois jeune ».

L'accès public à Internet concourt également à l'attractivité du territoire, enjeu majeur exprimé au sein de la charte de développement du Pays de Brest et du Contrat d'Agglomération.

Proposer à tout un chacun, à moindre coût, de se familiariser avec les nouvelles technologies, et mettre à disposition des équipements et un accompagnement permettent à la fois, d'accroître le niveau de compétences des populations locales favorisant l'implantation d'entreprises et de maintenir des nouveaux arrivants en leur procurant des opportunités d'accès et de formations aux nouvelles technologies.

La place des politiques d'accès public à Internet et au Multimédia est ainsi déterminante de la volonté d'une société à accompagner ses évolutions en limitant les risques de marginalisation et d'exclusion.

Un centre de ressources pour soutenir et animer les politiques d'accès public à l'échelle du Pays de Brest.

Au fil de la diffusion d'Internet et de l'ouverture des lieux, l'enjeu s'est déplacé de l'accueil de découverte vers un accompagnement des usages, une prise en compte des publics plus éloignés (socialement et géographiquement) et l'organisation d'un travail en réseau des 80 lieux d'accès public du Pays de Brest.

Les demandes d'évolution de la politique d'accès public ont émanées de différents acteurs. Aussi c'est naturellement que du groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication des élus du Pays de Brest, des demandes exprimées par les médiateurs des lieux publics, du soutien apporté par le département et la région est né ce projet de centre de ressources coopératif sur l'accès public.

Le centre de ressources n'est pas un lieu supplémentaire d'accès public, il est la pièce manquante pour coordonner, amplifier, évaluer, orienter les politiques publiques d'accès à Internet et au multimédia sur le Pays de Brest. Les moyens mobilisés vont renforcer les lieux existants, organiser la coopération, démultiplier les animations et les savoir-faire.

S'appuyant sur le réseau des cybercommunes, les médiateurs emploi-jeunes de l'accès public et le groupe Citoyenneté et Nouvelles Technologies de la ville de Brest, le projet a pris le parti d'une démarche coopérative confrontant besoins et moyens possibles avec une forte implication des acteurs concernés. Cette dynamique de travail en réseau et de mutualisation se retrouve aussi dans la mise en œuvre des fonctions assurées par le centre de ressources qui en s'appuyant sur les lieux, les compétences existantes donne à ce projet une force particulière.

Après un premier échange avec les services instructeurs de l'état, le département et la région sollicités pour ce projet, la présentation initiale a été revue pour améliorer la compréhension et la lisibilité de ses contenus. Les fiches fonctions du centre de ressources ont été intégrées autour de deux objectifs essentiels :

- **Le soutien aux politiques d'accès publics**

Soutenir des dispositifs existants c'est donner les moyens aux collectivités, professionnels, associations, de coordonner les différentes initiatives, et d'animer les échanges au sein de ce réseau.

La coordination du centre de ressources a pour mission d'initier, d'organiser, d'accompagner les projets des acteurs locaux en matière d'accès public. La coordination a aussi en charge l'impulsion d'une politique d'accueil des publics les plus éloignés.

Pour les animateurs, souvent isolés dans leurs fonctions, d'expériences très variées, il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires à la mutualisation de leurs connaissances et compétences et de les soutenir dans leur démarche de professionnalisation.

Issu d'une dynamique de coopération des acteurs locaux le centre de ressources contribue à la diffusion d'outils et de pratiques coopératives. Partenaire des réseaux et acteurs de l'accès public (région Bretagne, France), la coordination facilite les échanges (conférenciers invités, participations à des rencontres).

- **Le suivi et évolution de la politique d'accès public**

L'évaluation et le suivi sont les outils que les rédacteurs du projet ont souhaité privilégier pour les aider à concevoir l'évolution de la politique d'accès public. Cela passe par un travail d'enquête et d'analyse des usages et usagers qui sera relié aux travaux déjà initiés (Conseil Régional, Marsouin).

Cette dimension prospective est également intégrée dans la prise en compte des publics éloignés. Pour mieux connaître les adaptations nécessaires en terme d'action publique, il faut être en capacité d'identifier les freins et facteurs facilitant l'utilisation des TIC par ces publics.

L'évolution de la politique d'accès public prend aussi en compte la diffusion des services et des usages.

- C'est aujourd'hui faciliter l'accès aux services publics en ligne dans les mairies et les lieux d'accueil des publics.
- C'est aussi accompagner l'écrit public qui fait appel à l'expression individuelle ou collective, au passage de lecteur du Web à celui d'auteur.

Tout en agissant sur les dispositifs existants, en favorisant les usages innovants, il s'agit de pouvoir préparer les évolutions de la politique d'accès public.

Elaboré durant l'été 2002, mis progressivement sur les rails en 2003, s'appuyant sur un réseau effectif, le centre de ressources pour l'accès public au pays de Brest constitue le premier projet porté par le groupe de travail sur les technologies de l'information de l'association des communautés de communes du Pays de Brest.

C'est ce groupe de travail animé par Michel Briand qui en assurera la maîtrise d'ouvrage avec un pilotage associant chacune des communautés de communes et des représentants des structures concernées et une maîtrise d'œuvre déléguée auprès du service citoyenneté et nouvelles technologies de la ville de Brest pour la coordination des fonctions.

Actions

- 1.1.1. Création d'un poste de coordonnateur du centre de ressources (fiche 1)
- 1.1.2. Organisation de la participation des membres du centre de ressources aux travaux des réseaux de l'accès public (fiche 10)
- 1.2.1 Mise en réseau des animateurs des espaces et soutien dans leur démarche de professionnalisation (information, veille) Fiches 12 et 6
- 1.2.2 Mutualisation des savoir et savoir-faire techniques et pédagogiques (information, formations) Fiches 7, 3, 8a
- 1.2.3 Mise en place de services à destination des professionnels des espaces, des collectivités et associations (Hotline, accueil, mutualisation de matériels) Fiches 2 4a, 5, 4b, 8b
- 1.2.4 Organisation de coopération entre centres de ressources.
- 1.3.1 Réalisation d'appel à projets intégrant les publics éloignés
- 1.3.2 Ouverture de PAPI
- 1.3.3 Mise en réseau des acteurs sur la question de l'accessibilité des personnes handicapées aux nouvelles technologies
- 1.3.4 Observation et prise en compte des expériences menées par les associations et acteurs brestois auprès des publics éloignés
- 2.1.1 Réalisation d'un état des lieux des usages, usagers des espaces publics – approche socio-économique (Fiche 9)
- 2.1.2 Mise en place d'outils de suivi des pratiques et usagers des espaces. (Fiche 9)
- 2.2.1 Réalisation d'une enquête sur les non usagers (Fiche 11)
- 2.2.2 Mise en place de nouveaux partenariats autour des publics dits éloignés (Accessibilité,...) (Fiche 11b)
- 2.3.1 Développement des pratiques de l'Écrit Public et du multimédia (Fiches 13a et 13b)
- 2.3.2 Services publics (Papi Mairies, Téléprocédures)

Objectifs opérationnels

- 1.1 Coordination et animation des initiatives à l'échelle de Brest et du Pays**
- 1.2 Coopération - Mise en réseau des acteurs**
- 1.3 Approche des Publics « éloignés »**
- 2.1 Evaluation, bilan sur l'accès public**
- 2.2 Prise en compte des publics « éloignés »**
- 2.3 Adaptation de la politique d'accès public vers les usages et services**

OBJECTIFS GENERAUX

- 1. SOUTIEN AUX POLITIQUES D'ACCES PUBLIC**
- 2. SUIVI ET EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ACCES PUBLIC**

FINALITE

SOUTENIR ET ANIMER LES POLITIQUES D'ACCES PUBLIC AUX TIC A L'ECHELLE DE BREST ET DU PAYS

I. LE CENTRE DE RESSOURCES COOPERATIF : PRESENTATION DES CONTENUS DU PROJET

La présentation qui suit développe le contenu des objectifs et décrit les actions envisagées. Pour faciliter le lien avec le dossier initial, un renvoi vers les « fonctions » du centre de ressources, situées en annexe, est systématiquement réalisé.

1. SOUTIEN AUX POLITIQUES D'ACCES PUBLIC

Cet objectif général tient compte du dispositif d'accès public existant, des difficultés constatées au quotidien par les acteurs locaux et des évolutions nécessaires liées à l'approche de certains publics.

Parmi les freins constatés, nombreux sont ceux liés à l'isolement des animateurs, professionnels des espaces qui répartis sur l'ensemble du territoire, happés par le fonctionnement quotidien de l'espace, éprouvent la nécessité de partager, de mutualiser les savoir et savoir faire techniques, pédagogiques, de pouvoir se ressourcer, se professionnaliser pour améliorer le service rendu aux populations.

Stratégiquement, accroître les compétences des animateurs, faciliter leur mise en réseau et les accompagner dans leur démarche de professionnalisation constituent la clé de voûte indispensable à l'évolution de la politique d'accès public vers de nouveaux usages et les publics éloignés.

Objectifs opérationnels

1.1. COORDINATION ET ANIMATION DES INITIATIVES A L'ECHELLE DU PAYS DE BREST

1.1.1 Création d'un poste de coordinateur

Si la mise en œuvre des contenus de ce projet prend en grande partie appui sur les partenaires plurisectoriels de l'accès public, et sur des référents par thématique (déjà identifiés), le projet n'est viable que par l'intervention d'un professionnel sur des missions de coordination et d'évaluation de la politique d'accès public.

C'est au sein de cet objectif, que la création d'un poste de Coordinateur a été intégrée.



En savoir plus... : Cf. Fonction 1 : Coordinateur de l'accès public

1.1.2 Organisation de la participation des membres du centre de ressources aux travaux des réseaux de l'accès public

L'animation des initiatives à l'échelle du Pays implique une ouverture du réseau vers des initiatives comparables à l'échelle nationale. Fondée sur la participation des acteurs, les coopérations, cette action vise à favoriser les échanges entre les professionnels du Pays et les réseaux nationaux.



En savoir plus... : Cf. Fonction 10 : Travail en réseau

1.2. COOPERATION – MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Pérenniser l'accès public c'est assurer un soutien à ses professionnels en leur permettant d'une part, de mutualiser leurs compétences et leurs connaissances, d'organiser la mise en place de services facilitant leur quotidien, et d'autre part, de les aider à progresser dans la reconnaissance de la singularité de leur profession.

La dimension coopérative des initiatives menées depuis 1997, la volonté des acteurs d'optimiser l'utilisation des ressources en présence, constituent une richesse pour le dispositif existant. Dans la continuité, il s'agit de pouvoir partager l'expérience novatrice du Centre de Ressources du Pays de Brest avec d'autres acteurs nationaux et régionaux.

1.2.1 Mise en réseau des animateurs des espaces et soutien dans leur démarche de professionnalisation

La sociologie des organisations montrent que les métiers nouveaux entrant dans une démarche de professionnalisation passent par différentes étapes : des rencontres leur permettant de se constituer en réseau, la création de formations et de diplômes liées à leur métier...

C'est ce que tente de favoriser le projet en offrant la possibilité aux animateurs de se rencontrer sur des thématiques touchant directement à leur profession ou participant à la construction d'une culture commune propre à leur groupe social.

Ces actions, fédératrices et moteur en terme de dynamique de groupe, doivent également permettre aux animateurs par l'apport de formations et d'informations de penser l'évolution de leur métier par une prise en compte globale et transversale du contexte de leur intervention.



*En savoir plus... : Cf. Fonction 6 : Rencontres de l'accès public : mutualisation
Fonction 12 : Professionnalisation des animateurs*

1.2.2 Mutualisation des savoir et savoir-faire techniques et pédagogiques

Soutenir les professionnels, c'est aussi pouvoir organiser à moindre coût, la mutualisation de leur savoir et savoir-faire techniques et pédagogiques.

Ceci est rendu possible par la pluralité des profils des animateurs. Tantôt formés à l'animation et à la pédagogie, ou à des aspects plus techniques tels que le multimédia et la gestion de réseaux de télécommunication.

La variété de ces parcours aux expériences capitalisées doit pouvoir être exploitée par l'organisation de formations, la coordination des échanges entre les personnes qualifiées.

Au final, car mieux formés et informés, les animateurs seront en capacité de proposer une offre de services plus dense et actualisée favorisant ainsi la diversification des usages et donc le développement des pratiques.

D'ores et déjà, des groupes thématiques, pilotés par les animateurs, réfléchissent et organisent la phase opérationnelle du projet. Parce que la mutualisation est un réel besoin pour leur pratique quotidienne, certains d'entre eux donnent de leur temps pour partager leur connaissance, mettre en place des services et ce, dans l'attente des financements du centre de ressources.



*En savoir plus... : Cf. Fonction 7 : Animation multimédia : démarches pédagogiques
Fonction 3 : Accompagnement des usages et technologies multimédia
Fonction 8a : Maintenance des réseaux et soutien technique*

1.2.3 Mise en place de services à destination des professionnels, des collectivités et associations

En complément de l'action qui précède, l'expression des animateurs et des acteurs de l'accès public montre la nécessité d'organiser des services mutualisés à l'échelle du territoire.

L'un de ces services concerne l'organisation de l'information à l'échelle du Pays. Il s'agit de recenser les compétences de chacun, les expériences pour pouvoir mettre en lien rapidement des associations, collectivités, espaces confrontés à des questions ou problèmes de fonctionnement.

L'autre aspect concerne la mutualisation de matériels souvent onéreux pour qu'une structure puisse engager seule la dépense. Deux échelles de mise en commun des matériels sont proposées afin de garantir une proximité du service.

A l'échelle du Pays : un pool d'équipement (informatique, numérique) est prévu par **Communauté de Communes**, échelle pertinente en terme de temps d'accès aux équipements et de coopération intercommunale.

Pour la ville de Brest, au regard des nombreuses associations et structures existantes, un service de prêt a d'ores et déjà été initié par la ville de Brest. Il est prévu d'élargir ce service à l'échelle de la Communauté Urbaine de Brest.



En savoir plus... : Cf.

Fonction 2 : Accueil de projets, des animateurs, Hot Line Logistique

Fonction 4a : Prêt de salle mobile et équipements multimédia (Pays)

Fonction 4b : les micros ordinateurs déclassés et le logiciel libre

Fonction 5 : Matériel de proximité par communauté de communes

Fonction 8b : Outil de gestion d'un espace multimédia

1.2.4 Organisation de coopérations entre Centres de Ressources

Les coopérations entre centres de ressources apparaissent d'autant plus enrichissante que le projet revêt un caractère novateur et expérimental. Ces coopérations sont déjà initiées avec différentes régions. Au sein de la région Bretagne, le présent projet fait l'objet d'échanges avec d'autres Pays désireux d'initier la démarche sur leur territoire.

1.3. APPROCHE DES PUBLICS « ELOIGNES »

Cette action correspond à la phase préparatoire de l'évolution de la politique d'accès public vers des publics qui aujourd'hui n'ont pas accès à ces technologies. Barrières sociales, physiques, géographiques, psychologiques, nombre de personnes doivent pouvoir bénéficier d'une approche adaptée à leurs difficultés.

Pour ce faire, des actions viennent d'être lancées favorisant la mise en réseau des acteurs du handicap avec ceux de l'accès public et la construction d'une connaissance partagée des différents publics et de leurs difficultés.

De la même façon des formations sont prévues fin septembre 2003 à destination des animateurs et des associations sur l'accueil des personnes handicapées au sein des espaces et sur les technologies adaptées aux différents types de handicaps.

En complément, la Conférence des Villes de Bretagne qui a retenu ce thème pour son séminaire en novembre 2003 permettra aux collectivités de partager une réflexion prospective sur les possibilités d'actions publiques en la matière.

Cette « *approche des publics éloignés* » n'a aucun impact financier sur la présentation budgétaire du projet de centre de ressources. Il est indiqué comme entité du projet, préalable indispensable à la mise en place d'actions en direction de ces publics.

2. SUIVI ET EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ACCES PUBLIC

Comme indiqué précédemment, la seconde étape de la politique d'accès public engagée en 1997, s'oriente vers la prise en compte des publics éloignés et la diversification des usages et des services pour développer les pratiques des usagers.

Pour ce faire, trois objectifs opérationnels permettent d'évaluer la politique d'accès public, de prendre en compte des publics éloignés et de développer de nouveaux usages et services.

Objectifs opérationnels

2.1. EVALUATION, BILAN SUR L'ACCES PUBLIC

2.1.1 Réalisation d'un état des lieux de l'accès public sur les espaces, les usagers et leurs usages

L'évaluation de l'existant par la production d'un bilan doit permettre d'affiner la connaissance des usagers et de leur pratique et de sensibiliser les acteurs exogènes à l'accès public aux risques d'exclusion.

Cette démarche, très novatrice parmi les expériences de l'accès public, participe à alimenter la dimension prospective du projet.



En savoir plus... : Cf. Fonction 9 : Observation des usages, évaluation des pratiques, veille technologique

2.1.2 Mise en place d'outils de suivi des pratiques et usagers des espaces

La fonction de veille assurée par le Centre de Ressources, devra, au-delà de ce bilan, disposer d'indicateurs et de tableaux de bord permettant d'orienter, de réajuster la politique publique d'accès aux Nouvelles technologies en fonction des tendances d'appropriation sociale. Cette action sera permise par l'élaboration d'outils de suivi des pratiques des usagers.



En savoir plus... : Cf. Fonction 9 : Observation des usages, évaluation des pratiques, veille technologique

2.2. PRISE EN COMPTE DES PUBLICS « ELOIGNES »

Cette action s'inscrit dans la suite logique de l'approche évoquée en 1.3.

Pour comprendre avec précision les freins de certains usagers à la pratique d'Internet et du Multimédia, il apparaît nécessaire de pouvoir les interroger, les rencontrer.

Au-delà de ce volet cognitif, cet objectif comprend la construction de partenariats, appui indispensable à toute action en la matière. Sans moyen spécifique, ce travail a d'ores et déjà été abordé avec les acteurs de quartier en difficultés, et les associations travaillant spécifiquement auprès de personnes handicapées.



*En savoir plus... : Cf. Fonction 11 : Equité d'accès aux TIC et prise en compte des publics « éloignés »
Fonction 11 b : Accès public pour les personnes âgées*

2.3 ADAPTATION DE LA POLITIQUE D'ACCES PUBLIC VERS LES USAGES ET SERVICES

Si la politique d'accès public a permis à de nombreux usagers d'être initiés aux nouvelles technologies, il appartient aux acteurs locaux de pouvoir les accompagner dans la découverte de nouveaux usages, de les aider à passer du statut de lecteurs à celui **d'auteurs** sur le Web.

2.3.1 Développement des pratiques de l'Écrit public et du multimédia

Accepter d'écrire et d'être lu, arriver à écrire pour être lu n'est pas chose facile. Cette action vise à favoriser l'écriture par la mise en place de formations à l'écriture journalistique, au graphisme ou à tout autre mode d'expression écrite. Ce type de formation, expérimenté sur Brest, témoigne de l'intérêt des associations, des animateurs à vouloir apprendre à communiquer via Internet (formations à l'écrit journalistique et aux outils de copublication réalisées en 2002 et 2003).

En complément, la création de sites coopératifs est largement facilitée par l'utilisation d'outils de copublication. Le projet intègre la mise en place de formations à destination des associations, des collectivités locales, permettant de se familiariser avec les fonctions de base et avancées de l'outil.

Enfin, pour favoriser l'écrit public, le projet a choisi de valoriser l'expérience menée au sein d'un lycée brestois par des enseignants. Le Web reportage est l'outil utilisé chaque année par des dizaines de lycéens dans le cadre de l'apprentissage des techniques d'écriture journalistique au programme de l'année de Première. Cet outil pédagogique, après développements complémentaires, sera mis à la disposition des animateurs d'espaces et des associations. Une formation technique et pédagogique à l'utilisation de l'outil sera proposée aux personnes désireuses d'adopter cette activité au sein de leur structure.



*En savoir plus... : Cf. Fonction 13a : Ecrit public, expression et intégration sociale
Fonction 13b : Plate-forme pour le Web-reportage*

2.3.2 Services publics (Papi Mairies, télé procédures)

La diffusion des usages des services publics en ligne est l'une des actions qui visent à amener les utilisateurs vers les nouvelles technologies. Développer les usages en matière de services publics nécessite un travail de communication, de mobilisation des acteurs et d'accompagnement des usagers.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions s'appuie à la fois :

- Sur un dispositif **d'accès en œuvre depuis 6 ans** comprenant des espaces, des professionnels au service des habitants dotés de savoir et savoir-faire (à noter les 10 créations de postes au sein des bibliothèques brestoises), **la richesse d'un réseau d'acteurs et une véritable dynamique de coopération,**
- Sur **des individus et des structures engagés et convaincus** par les perspectives que représentent la mutualisation pour optimiser l'usage des ressources en présence.

Le Centre de Ressources Coopératif est un moyen de pérenniser un dispositif et d'adapter l'action publique pour diversifier les pratiques et atteindre des publics non-initiés.

Pour ce faire, des moyens humains, techniques, des savoir et savoir-faire, des outils doivent pouvoir être mobilisés. Les modalités budgétaires de ce projet, font l'objet de la partie qui suit.

II. LES RESSOURCES DU PROJET ET LEURS MOBILISATIONS

Le projet de Centre de ressources est présenté sur deux exercices financiers

Pour opérer le lien avec le dossier initialement présenté, une présentation du budget par « fonction » est proposée au lecteur. Néanmoins à des fins de simplification, l'ensemble des dépenses est, ci-dessous, regroupé par nature.

A. Les dépenses

Dépenses par nature	Année 1		Année 2		TOTAL		Global
	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.	
Total	246 669	117 952	188 502	10 884	435 171	128 836	564 007
Prestations de Services	144 528	-	92 781	-	237 309	-	237 309
Frais de transport	26 521	-	24 911	-	51 432	-	51 432
Frais de personnel	66 143	-	67 133	-	133 276	-	133 276
Achat de matériel	5 000	117 952	-	10 884	5 000	128 836	133 836
Frais divers	4 477	-	3 677	-	8 154	-	8 154

Figurent dans les investissements, les achats de matériels. Les développements d'application ont été placés dans le volet Prestations de service.

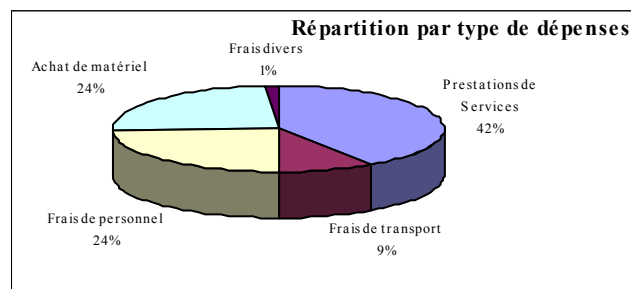
Eléments d'information sur cette répartition :

• Prestations de services :

Ont été pris en compte au sein de ce volet budgétaire :

- La rémunération des formateurs, intervenants ;
- La conduite d'études ;
- Les développements d'outils adaptés aux objectifs du projet (ex. plate-forme pour le Web reportage ou site du Centre de Ressources) ;
- Les frais de communication ;
- La mise en place de services (hot-line...) par des prestataires.

Avec 42 % du budget global, les prestations correspondent aux contenus du projet liés la mutualisation de savoir et savoir-faire, d'outils, à la conduite de bilan et d'évaluation pour poursuivre les actions engagées.



- **Frais de personnel :**

Les frais de personnel comprennent :

- Le poste de coordinateur du Centre de Ressources (fiche 1)
- Un poste de technicien réparti entre la maintenance des réseaux et le soutien technique, et, la gestion des matériels déclassés.

- **Achat de matériel**

Le contenu de ce volet est directement lié à la mutualisation de matériel à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (Communauté Urbaine de Brest et Communautés de Communes du Pays). Les matériels intégrés se caractérisent par leur aspect onéreux (Vidéo projecteurs...), soit par la dimension novatrice et expérimentale (équipement de Wifi).

- **Frais de transport :**

Les frais de transport (9 % du budget global) visent à indemniser les animateurs et à prendre en compte les frais des intervenants, formateurs.

- **Frais divers :**

On trouve ici les frais de restauration, d'hébergement des intervenants ainsi que des consommables pour le matériel,...

Le contenu détaillé des dépenses par nature figure en annexe du présent document.

B. Les recettes

Origine	Année 1	Année 2	Total	%
Ville de Brest	77 664	42 469	120 133	21,30
Conseil Général	60 162	32 899	93 061	16,50
Etat/Région	81 310	44 463	125 774	22,30
Europe (feder)	145 484	79 555	225 039	39,90
	364 620	199 386	564 007	100

Sont mis à la disposition du lecteur en annexes :

- Le budget global du Centre de Ressources par fonction,
- La présentation détaillée des dépenses par nature,
- Le budget détaillé par fonction.

CONCLUSION

L'appropriation sociale des Technologies d'Information et de Communication répond à un double enjeu de cohésion sociale et d'attractivité du Pays de Brest.

Le projet de Centre de Ressources, en prenant appui sur des réseaux d'individus et de structures existants, vise à pérenniser par la mutualisation, un dispositif qui pourrait être menacé par le manque de ressources humaines, matérielles, techniques.

Dans une logique de veille dans un secteur d'intervention où l'évolution est rapide, il privilégie le développement des pratiques des usagers et s'intéresse aux publics éloignés des Technologies d'Information.

A partir d'études prospectives, de la création de nouveaux réseaux de coopérations, la politique engagée pourra atteindre de nouveaux usagers et lutter ainsi contre le risque d'exclusion numérique.

Le soutien à la diffusion de nouveaux usages, doit quant à lui, permettre aux populations d'être acteurs et auteurs de l'Internet et du multimédia, de suivre et de participer à l'évolution de notre société vers celle de l'Information.

Le Centre de Ressources apparaît comme une prérogative très innovante du Pays de Brest. Les expériences capitalisées des deux années de mise en œuvre et le bilan de cette expérimentation constitueront des outils d'aide à la décision pour les élus locaux et régionaux en matière d'évolution de la politique publique d'accès aux Technologies d'Information et de Communication.

Au terme du présent projet, à l'échéance de 2006, la préparation du prochain Contrat de Plan Etat Région apparaît comme un des moyens de poursuivre l'initiative sur le Pays de Brest et une opportunité de l'étendre à d'autres territoires.